



Envoyé en préfecture le 31/08/2020  
Reçu en préfecture le 31/08/2020  
Affiché le  
ID : 063-246300966-20200729-86\_2020-DE

## Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

n°86 - 2020

L'an deux mil VINGT, le VINGT NEUF du mois de JUILLET le Conseil Communautaire du Massif du Sancy dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Chambon sur Lac sous la Présidence de Monsieur Lionel GAY.

BOBBOBBOBO

### ÉTAIENT PRESENTS :

|                          |   |
|--------------------------|---|
| Besse                    | Mmes TARTIERE Catherine, DECHAMBRE Brigitte,<br>Mrs GAY Lionel, MARLET Pierre                               |
| Chambon/Lac              | Mr LABASSE Emmanuel   |
| Chastreix                | Mr BABUT Michel   |
| Compains                 | Mr VALETTE Henri  |
| Egliseneuve d'Entraigues | /   |
| Espinhal                 | Mr CHANIER Jean-Luc   |
| La Bourboule             | Mme DEVELAY-MICHELIN Brigitte, Mrs CONSTANTIN François,<br>BATTUT Romain, DANJOUX Hugues, EYRAGNE Jean-Marc |
| La Godivelle             | Mme MANSANA Jocelyne  |
| Le Mont-Dore             | Mmes SAVOLDELLI Florence, MONESTIER Séverine,<br>Mr DUBOURG Sébastien                                       |
| Le Vernet Ste Marguerite | Mr DABERT Laurent   |
| Montgreleix              | /   |
| Murat le Quaire          | Mr PEYRARD Nicolas  |
| Murol                    | Mrs GOUTTEBEL Sébastien, DUMONTEL Roger   |
| Picherande               | Mr ECHAVIDRE Frédéric   |
| Saint Diery              | Mr CHASSARD Frédéric  |
| St Genes Champespe       | Mr PERRON Roland  |
| Saint Nectaire           | Mr BELLONTE Alphonse  |
| St Pierre Colamine       | Mr CLECH Michel   |
| St Victor la Rivière     | Mr GORY François  |
| Valbeleix                | Mme LANCELLE Elsa   |

BOBBOBBOBO

**Secrétaire de séance :** Mr LABASSE Emmanuel

**Nombre de Conseillers :** En exercice : 35 - Présents : 28 - Votants : 32 - pouvoirs : 4

**Pouvoirs :** Mme EYRAGNE Violette à Mr CONSTANTIN François – Mr DECARRE Patrice à Mr DUBOURG Sébastien –

Mme MABRU Michelle à Mme SAVOLDELLI Florence – Mr MAGE Jean à Mr GAY Lionel

**Absents/Excusés :** Mrs CARDENOUX Didier, PERRON Jacques, Mme LEFEUVRE Marion

**Délégués suppléants assistant au conseil :** Mme LETELLIER Martine, Mrs VALLON Philippe, POUGHON Michel, CHAUVET Alain, GROUFFAUD Béranger

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer

BOBBOBBOBO

### **OBJET : Motion pour le maintien de la ligne ferroviaire Volvic – Le Mont Dore**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de Communes du Massif du Sancy ;

VU la délibération n° 97 - 2016 en date du 26 Juillet 2016, souhaitant le maintien de la ligne Clermont-Ferrand – Le Mont-Dore ;

Considérant les annonces faites par SNCF Réseau de ne plus maintenir la ligne ferroviaire Volvic – Le Mont-Dore au regard de coûts de maintenance trop important ;



Considérant la mobilisation de la population et des Elus du territoire ;

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que déjà en 2016, la population et les Elus du territoire s'étaient mobilisés contre la fermeture de la ligne Clermont-Ferrand – Le Mont-Dore au service voyageur et s'attendaient à ce que ce soit au tour du dernier client Frêt, l'entreprise SMDA qui exploite notamment les Eaux du Mont-Dore, de devoir choisir le transport par camion.

Monsieur le Président donne lecture du courrier qu'il a envoyé au Président Directeur Général de SNCF Réseau le 21 Juillet 2020, dont il a envoyé une copie à Madame la Préfète, aux parlementaires du territoire, aux Maires et Présidents de Communautés de Communes concernés par la ligne Volvic – Le Mont-Dore.

Monsieur le Président précise que Madame la Préfète a organisé deux réunions les 10 et 24 Juillet 2020 avec les différents intervenants concernés, afin de trouver une solution alternative à la fermeture définitive de la ligne. Une des possibilités évoquées est une participation financière de l'Etat, de la Région Auvergne Rhône Alpes, du Département du Puy-de-Dôme et des collectivités locales par l'intermédiaire des quatre communautés de communes afin d'apporter les 400 000 € manquants au Plan de financement des travaux d'urgence à réaliser en 2020, ces derniers ne pouvant être pris en charge intégralement par SNCF Réseau et l'entreprise SMDA.

Monsieur le Président fait référence aux annonces du Président de la République en date du 14 Juillet 2020, concernant les efforts à faire en termes d'écologie, et notamment renforcer le fret ferroviaire massivement. Le maintien et le développement de cette ligne revêt un enjeu économique pour les emplois sur le territoire du Massif du Sancy, un enjeu sécuritaire dans la traversée de nos bourgs par des milliers de camions supplémentaires, ainsi qu'un enjeu environnemental et doit être reconnu par tous, comme une véritable ligne d'utilité publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- ❖ SOUHAITE que cette ligne ferroviaire soit maintenue pour le fret, et qu'elle soit rouverte aux voyageurs ;
- ❖ PRECISE qu'elle est nécessaire au bon fonctionnement et au développement des entreprises du territoire, et qu'elle est complémentaire au projet de territoire porté par la Communauté de Communes du Massif du Sancy tant par l'accueil touristique que par la préservation de l'environnement ;
- ❖ PROPOSE de créer une Association des Elus pour la défense de la ligne ferroviaire Volvic – le Mont-Dore
- ❖ MANDATE son président pour en assurer la diffusion.

Ainsi fait et délibéré,  
Les Jour, Mois, An que sus dit  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme  
Le Président,  
Lionel GAY

